

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n° 39 portant évacuation sur Madagascar et licenciement des employés contractuels et auxiliaires de l'administration

n° 39

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
16 janvier 1942

Numéro JO  
n° 1 du 01/01/1942

Date du numéro  
1 janvier 1942

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des somalis et dépendance commandeur de la légion d'honneur. vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendu applicable à la colonie par le décret du 18 juin 1884;

### TEXTE INTÉGRAL

art.1 sont évacués sur Madagascar: 1°les employés contractuels M.Leperchey(George) M.Chamlon (Abel) M.Jamin (Antoine) M.Vogelbach (Pierre) dont les contrats d'engagement arrivés à expiration ne sont pas renouvelés 2°les auxiliaires Bahuaud (Joseph) Se Niavine et Charbonnel sont licenciés de leur emploi

#### Art.2

les indemnités de fin de contrat et de licenciement auxquelles ils peuvent prétendre sont mentionnées sur leur certificat de cessation de paiement. Art.3 la présente décision sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera

**N'OUAILHETAS.**